



# APPEL A CANDIDATURE - ESPACE-TEST - S<sup>te</sup> Eulalie (11)

## Opportunité de test puis d'installation sur ferme accueillante

Une à deux places à pourvoir pour la saison 2026

**Vous souhaitez vous installer en horticulture/maraîchage ... mais vous préférez tester votre projet avant de vous lancer ? C'est possible ! En passant par le dispositif d'Espace-Test Agricole de Graines de Paysans**

### Des moyens de production à disposition

- ✓ 1 ha de surface et 280m<sup>2</sup> de serres froides, possibilité d'en ajouter
- ✓ Des terres plates, limons profonds en AB à 400m du corps de ferme
- ✓ Une borne d'eau brute
- ✓ Une grange de 80 m<sup>2</sup> libérable à moyen terme, à réhabiliter en espace de stockage voire de vente à la ferme
- ✓ Electricité et eau courante au niveau des bâtiments
- ✓ Un parc matériel partagé : tracteur, rotavator, broyeur, griffe...

### Les +

- Possibilité d'installation sur place à terme
- Productions adaptées : horticulture, maraîchage, PPAM...
- Activité gérée de manière indépendante pendant le test
- Serre installée, clôture disponible à poser
- Déjà en agriculture biologique, précédent luzerne
- Accès à l'eau sécurisé
- Présence et entraide sur place
- Cadre arboré préservé à proximité des commodités
- Territoire dynamique (culture, associatif, tourisme...)
- A 20 min de Carcassonne et 10 min de Bram

### Aperçu du terrain et de la ferme



*« Agriculteur depuis 20 ans, j'ai repris la ferme familiale en grandes cultures et viticulture et souhaite désormais l'ouvrir à la diversification avec une vraie volonté de soutenir une installation, en association ou indépendante, dans un état d'esprit d'entraide »*



### Type de contractualisation et coût

Prêt à usage à titre gracieux pour les terres, pouvant déboucher sur un bail Convention d'accueil  
Contribution aux charges de structure (électricité, eau, assurance...)

Un projet soutenu par :



## Le test d'activité en bref

Il permet d'expérimenter son projet d'installation de manière responsable et autonome en grandeur nature dans un cadre légal et avec un accompagnement sécurisant. Il s'inscrit dans un parcours d'installation progressive.

### Trois issues possibles

- La poursuite, sur place ou ailleurs (association en société, installation individuelle, reprise d'une ferme...)
- Le réajustement du projet : dimensionnement, mode de commercialisation...
- L'abandon du projet : salariat agricole, réorientation...

## Un hébergement administratif et juridique

Le **cadre légal** d'exercice est permis par la signature d'un **CAPE** (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) entre Graines de Paysans et le porteur de projet, pour un an renouvelable deux fois soit **3 ans**. Concrètement, il s'agit d'un **prêt de numéro de SIRET**. En tant que 'cuvé.e', vous conservez votre **statut antérieur** et vos **droits** aux aides sociales précédemment acquis, tout en bénéficiant d'une **protection** en cas d'accident.

## Un accompagnement transversal et sur-mesure

- A la **gestion** d'entreprise agricole (comptabilité, administratif)
- A l'**insertion** dans le tissu socio-économique (dont commercialisation)
- Aux **techniques** et à l'**organisation** des productions
- A l'**installation progressive** en sortie de test

## Comment candidater ?

### Les conditions d'éligibilité

- ✓ Avoir un projet d'installation **concret** ;
- ✓ Être **éligible** au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, salarié à **temps partiel**, étudiant...);
- ✓ Avoir un **diplôme** agricole ou justifier d'une **expérience** ou à minima d'une **immersion** dans le domaine ;
- ✓ Disposer d'un **apport** (personnel, prêt...) pour le démarrage de l'activité, en cohérence avec son prévisionnel économique

### Les engagements du porteur de projet

- ⇒ Être dans une **posture entrepreneuriale**, être moteur
- ⇒ **Expérimenter la production** en visant la viabilité et la vivabilité de l'activité
- ⇒ **Suivre sa gestion** d'exploitation avec le soutien de Graines de Paysans
- ⇒ Veiller au **respect** du matériel et **bon état** du site
- ⇒ Respecter le **cahier des charges** de l'Agriculture Biologique

### La démarche à suivre

*Etape 1* : Contacter l'animatrice pour lui exposer sa situation et ses besoins

*Etape 2* : Se présenter à l'entretien individuel pour estimer la faisabilité du test

*Etape 3* : Compléter le dossier de candidature avec prévisionnel économique

*Etape 4* : Présenter son projet devant le comité d'engagement (Conseil d'Administration, accueillant et accompagnatrice à l'installation)

*Candidatures jusqu'à fin 2025, pour une entrée début 2026*

*Une visite du lieu-test peut être organisée sur demande*

### Contact :

Graines de Paysans, Espace-Test Agricole Audois

06 42 51 88 33 – [grainesdepaysans@gmail.com](mailto:grainesdepaysans@gmail.com)

1 Av. Salvador Allende – 11 300 LIMOUX

